Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20241126-DE000051_11-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE **COMMUNE D'ARANDON-PASSINS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation le 19 novembre 2024

Membres: En exercice: 23 Présents: 15 Absents: 8 Votants: 17 Pour: 17 Contre: 0 Abstention:

Présidente: Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000051.11-2024

CONVENTION AVEC LA CCBD – CYCLE DE NATATION

Rapporteur : Alexia FARGE

Présents: Mesdames, Messieurs: Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Guillaume LIAUZUN, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Sophie DE ARAUJO, Patricia COUTHON,

Excusées: Fabienne DUPUY (pouvoir A. BOITTIAUX), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS),

Absents: Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Dimitri CASTELANT,

Dans le cadre de l'harmonisation des statuts, la Communauté de Communes exerce la compétence « transport pour la natation scolaire des élèves de classes de cycle 2 » depuis la rentrée scolaire 2020.

La mise en œuvre de cette compétence consiste à organiser et financer les transports de tous ces élèves quel que soit leur lieu de pratique.

A ce titre, il convient de renouveler la convention entre la Communauté de Communes et notre Commune.

Celle-ci a pour objet la définition dans lesquelles sont organisées et financées les séances de natation scolaire pour les classes de cycle 2. Cette convention sera annexée d'un document précisant :

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID: 038-200063964-20241126-DE000051_11-DE

- Pour le compte de la Communauté de Communes :
 - Mise à disposition de la piscine des Balcons de Dauphiné,
 - Financement et organisation des transports pour les classes de cycle 2
- Pour le compte de la Commune :
 - Financement des séances de natation scolaire cycle 2 et cycle 3
 - Financement pour moitié du transport car bus partagé entre cycle 2 et cycle 3



ANNEXE

Financement des cycles natation scolaire :

Coût prévisionnel de l'année scolaire 2024/2025

Commune : Arandon- Passins

nom de l'école	Classes	Enseignants	Période	Coût du Transport	Coût des séances de natation prévisionnel *	Coût des séances de natation réalisées
	CE2/CM1	Mme Perraud	2	- С	560,00 €	
	CP/CE1	Mme Michallat	4		560,00 €	
	GS/CP	Mme David	4	- ε	560,00 €	
		Cycl	e 3 Piscine Balcons di	u Dauphiné		
	CM1/CM2	Mme Lenotre	2	341,10 €	560,00 €	

		acturation		
montant total	remboursement du transport article 70875	coût des séances prévisionnel article 70632	Coût des séances réalisées	période de facturation
total période 1	- 6			janvier 2025
total période 2	341,10 €	2 240,00 €	- €	janvier 2025
total période 3	- 6	- €	- C	mai 2025
total période 4				mai 2025
total période 5				juillet 2025
total période 6				juillet 2025
total '	341,10 €	2 240,00 €		

Cycle 2	Financement des séances de	Mairie	Sou des écoles
Cycle 2	natation	X	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DIT que la Commune financera le coût de transports des élèves du cycle 3

DIT que la Commune financera le coût de la location du bassin de Morestel qui s'élève à 2 240€

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Véronique GROS

R

Le Maire, SANDRIN Mari